



## Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024

Le mercredi 19 juin 2024 à 20h00, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Emery.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 7 mars 2024
3. Communications du bureau et des commissions
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 04-2024 – Arrêté d'imposition 2025
6. Comptes 2023 et Rapport de gestion de la Municipalité / commission de gestion
7. Election des membres du bureau:
  - a. du (de la) Président(e)
  - b. du 1<sup>er</sup> vice-président
  - c. du 2<sup>e</sup> vice-président
  - d. des scrutateurs
  - e. des scrutateurs suppléants
8. Election des membres des commissions permanentes:
  - a. Commission de gestion
  - b. Commissions des finances
9. Divers et propositions individuelles

### **1. Appel**

Lors de l'appel, il y a 8 Conseillers excusés. Avec 37 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

A la demande du Président d'inverser le traitement des points 5 et 6 afin de traiter l'approbation des comptes 2023 avant l'arrêté d'imposition 2025, le Conseil répond favorablement à cette modification de l'ordre du jour.

### **2. Approbation du PV de la séance du 7 mars 2024**

Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.



### 3. Communications du bureau et des commissions

Le Président remercie les scrutateurs ayant œuvrés aux dépouillements du 3 mars et du 9 juin. En compagnie du syndic et du vice-syndic, il a participé à une séance d'information de l'ARGdV<sup>1</sup> pour une présentation sur les ambitions de l'association en matière de tourisme ce qui engendrera une augmentation des cotisations. Il remercie les organisateurs de la Fête des Tartreux ainsi que pour la soirée cinéma avec la diffusion du « Dîner des Cons ».

Pour la commission de gestion, M. F. Bommottet informe que la commission s'est réunie à 12 reprises pour rendre son rapport présenté à l'ordre du jour.

M. D. Zimmermann informe que la commission des finances s'est réunie à trois reprises pour les deux préavis qui seront traités lors de cette séance. Il remercie M. F. Declercq pour le travail effectué durant ses 5 années passées au sein de la commission.

Pour la commission des espaces publics, M. S. Rollier explique que la commission s'est réunie plusieurs fois pour le projet du site de la Léchire, un rapport a été rendu à la Municipalité et une discussion a également eu lieu.

Pour l'AIEE<sup>2</sup>, M. B. Martin informe que l'association s'est réunie à deux reprises, une assemblée générale extraordinaire durant laquelle 3 préavis ont été acceptés dont celui du crédit d'investissement lié au déplacement de la conduite sous le pont de la Venoge pour un montant de CHF 550'000.-. Durant la deuxième séance, une assemblée générale ordinaire, les comptes 2023 ont été acceptés.

Pour l'ASICoPe<sup>3</sup>, Mme N. Baudet lit le rapport de Mme N. Bogorad. Les supports audio-visuels installés dans les classes sont appréciés, des panneaux solaires vont être posés prochainement, il y a eu quelques problèmes des bus (changement de personnel, problème d'horaires), les comptes 2023 ont été approuvés et les charges pour 2024 seront probablement à la hausse.

Pour l'ASIVenoge<sup>4</sup>, Mme N. Baudet explique qu'une visite intéressante du chantier a eu lieu. Celui-ci tient les délais et le budget est respecté. Les comptes 2023 ont été acceptés. Un projet d'œuvre artistique a été évoqué pour embellir le site, des artistes sont invités à déposer leur dossier.

Pour l'ASPIC<sup>5</sup>, Mme V. Muster informe que les comptes 2023 ont été acceptés avec un déficit qui représente une charge pour Penthaz d'un peu moins de CHF 40'000.-. La commune de Cossonay a décidé de refacturer la facture d'eau qu'elle avait offerte précédemment. Des écoles supplémentaires pourraient adhérer à l'association et des fermetures ponctuelles sont envisagées pour économiser de l'énergie et donc des coûts.

<sup>1</sup> Association de la Région du Gros-de-Vaud

<sup>2</sup> Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux

<sup>3</sup> Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz

<sup>4</sup> Association Scolaire Intercommunale de la Venoge

<sup>5</sup> Association de la Piscine intercommunale des Chavannes à Cossonay



Pour l'AJERCO<sup>6</sup>, Mme Y. Métral explique qu'un nouveau président a été élu, M. Tissot qui remplacera M. A. Emery. Les comptes 2023 ont été acceptés mais le rapport de gestion a été refusé, pour un manque d'information. Le plan quinquennal a été amendé, l'assemblée a accepté le projet d'intention du plan quinquennal de développement mais a demandé que chaque création ou agrandissement de structures soit au préalable validé par le conseil intercommunal sous forme de préavis.

#### **4. Communications de la Municipalité**

M. J.-F. Pollien communique :

- Rte de Cossonay, la route devrait être réouverte à la circulation début juillet. Des travaux de finition sont à prévoir. La DGMR<sup>7</sup> a pris les décisions suivantes (sous réserve de l'étude de la commission de classification de la circulation) : prolongation de la zone 50km/h jusqu'à hauteur du Riau, puis 60km/h. Le panneau d'entrée du village sera posé en bas de la route de Cossonay. Maintien du passage piéton en bas de la route de Cossonay et création d'un nouveau à la hauteur des arrêts de bus. La route de Cossonay reste une route cantonale, mais son entretien sera à charge de la commune, en revanche lors de futures réfections la commune aura droit à des subventions du canton.
- Pont de la Venoge, tous les services ont été déviés à l'exception de la conduite des eaux usées, elle servira de passerelle pour les collaborateurs du chantier. Le sciage et le démontage ont été effectués fin mai. La reconstruction devrait se terminer fin août-début septembre.
- Le comité a analysé le fonctionnement de l'ARDGV, les ressources actuelles sont insuffisantes et une adaptation des cotisations est à prévoir dès l'année prochaine. Une augmentation de CHF 4.-/ habitant sera proposé aux communes. La construction de l'espace du Blé au pain est un complexe qui sera érigé à Echallens, il permettra de mettre en avant des producteurs de produits régionaux, leurs points de vente ainsi que les restaurants. Il s'inscrit également dans une démarche plus large qui est le projet de développement régional de l'agriculture qui a reçu d'importants soutiens financiers de la Confédération et du Canton. Le comité va proposer une participation des communes à raison de CHF 1.39 / habitant pendant 6 ans.
- En marge de la fête des Tartreux, la Municipalité a organisé une réception pour les nouveaux habitants. 10% des personnes invitées ont répondu présentes. La démarche a été appréciée et les échanges fructueux.

<sup>6</sup> Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay

<sup>7</sup> Direction Générale de la Mobilité et des Routes



M. Ph. Tesse communique :

- Le plan régional de distribution de l'eau est terminé. Le préavis de la création de la conduite qui fera jonction entre le réservoir des Charrières et le Battoir pourra être présenté.
- Eclairage public, les lumières de la rte de Lausanne, une partie de la rte de Daillens et la rte de Cossonay seront remplacées par du Led.

M. Th. Buttin communique :

- Le projet de la garderie avance et la mise à l'enquête sera publiée très prochainement.
- Les travaux de l'UAPE avancent dans les délais et l'ascenseur prévu a pu être supprimé du projet.
- La mise à l'enquête du bâtiment du Bornalet s'est terminée avec une opposition qui devrait être réglée rapidement.
- Deux nouveaux terrains de pétanque ont été construits et sont opérationnels.
- Pour le réaménagement du site de la Léchire, la commission des espaces publics a été mandatée pour une réflexion et les idées seront communiquées dans l'avenir.

M. S. Durussel communique :

- Début avril, un emprunt de CHF 500'000.- à 2.03% a été remboursé. A mi-mai, un emprunt de CHF 600'000.- à 1.52% a été contracté ainsi qu'un emprunt pour la fin juin de CHF 700'000.- à 1.48%.
- MCH2, la commune passera sous le nouveau plan comptable harmonisé au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela devrait nous amener une meilleure visibilité des comptes, mais l'investissement en temps est important pour la phase d'apprentissage. Il remercie le boursier pour son travail et sa pédagogie.
- L'ARASPE<sup>8</sup>, une commission a déjà travaillé sur les nouveaux statuts qui devront être acceptés par le conseil communal.
- Suisse bouge, félicitations et un grand merci aux participants et surtout à Mme S. Guyaz qui a chapeauté la manifestation. 180'000 minutes ont été accumulées à Penthaz pour une magnifique 29<sup>e</sup> place au niveau suisse.

M. A. Emery communique :

- Bus PDDL, un travail sur les nouveaux horaires est en cours. Pour notre commune, un arrêt « Roujarde » devrait être mis en place.
- Voirie, M. J. Besson devient le responsable formateur pour les apprentis.
- ASICoPe, difficultés au niveau des transports.

---

<sup>8</sup> Association régionale d'action sociale Prilly Echallens



- ASIVEnoge, toujours en attente sur l'affaire de la location de skis. Quelques déprédations ont eu lieu. La nourriture a été revue pour le midi.
- Patrouilleurs, le service doit être renforcé sur le site de la Léchire.
- AJERCO, séance mouvementée avec 5 amendements. Toute nouvelle construction devra être acceptée pour le conseil intercommunal. Notre projet de garderie devra être soumis à ce conseil, mais au vu du manque de place d'accueil, celui-ci ne devrait pas être refusé.
- Merci au FC Venoge, pour la réquisition de leur buvette pour l'accueil des enfants de l'UAPE pendant les travaux.
- Paroisse, une réfection importante sera effectuée à l'église de La Sarraz.
- Les Tartreux, merci à la Jeunesse pour son organisation et à la cinémathèque pour la mise à disposition des affiches du « Dîner de Cons ».
- Le Tour de Gourmandie, un immense succès, le nombre de participants est limité à 300 ce qui a fait des déçus.

## **5. Comptes 2023 et Rapport de gestion de la Municipalité / commission de gestion**

Le Président remercie chaleureusement la Municipalité pour son rapport très complet.

M. J.-F. Pollien remercie les Municipaux mais également le personnel de l'administration qui contribue à la rédaction du rapport.

M. S. Durussel rappelle que le budget avait été présenté avec un déficit, les comptes finissent avec un bénéfice expliqué dans le rapport. Il remercie le boursier pour son travail.

La commission de gestion n'a rien à ajouter à leur rapport. Pour la commission des finances, M. D. Zimmermann explique sa manière de travailler pour son rapport.

M. J.-M. Gerber appuie le souhait numéro 2 de la commission de gestion, c'est-à-dire d'avoir un agenda à long terme des manifestations villageoises.

Mme L. Estoppey se demande ce que signifie la provision pour débiteurs fiscaux douteux. M. C. Tronchet explique que chaque année, des personnes ne paient pas leurs impôts, et ce compte permet de prévoir les pertes.

Mme L. Estoppey demande ce que comprend les CHF 25'000.- pour l'entretien du terrain de foot. M. A. Emery explique qu'il s'agit de l'entretien du terrain fait par les professionnels et les frais des luminaires.

M. J.-M. Gerber remarque que les coûts de chauffage n'ont pas uniquement pris l'ascenseur à cause de l'exposition dans l'église, mais également à cause de l'augmentation du prix de l'électricité.



Mme. L. Estoppey relève le faible montant pour le traitement du personnel de police. M. J.-F. Pollien explique que la société EKML a eu des problèmes avec son personnel et a donc moins facturé ses services.

Mme K. Pérez se demande ce que signifie des donations en faveur des utilisateurs de sacs déchets. M. C. Tronchet rappelle que selon le règlement, la commune offre 5 rouleaux aux enfants dans leur 1<sup>ère</sup> année, 4 rouleaux dans leur 2<sup>e</sup> année et 2 rouleaux dans leur 3<sup>e</sup> année.

M. J.-M. Gerber relève que Valorsa arrive à justifier l'affaire des odeurs par un défaut chez le fournisseur.

M. D. Zimmermann relève que CHF 39'816.- ont été dépensés en plus par rapport au montant prévu dans le préavis 01-2020. Il demande pourquoi le Conseil n'a pas été consulté. M. Ph. Tesse explique qu'il s'agissait d'une urgence : rupture de la conduite d'eau à la rte de Lausanne durant des travaux. M. D. Zimmermann se demande si cela ne peut pas être compris dans les compétences municipales.

M. B. Martin relève une phrase du rapport concernant l'ASICoPe « il devient très compliqué d'imaginer de substantielles économies sans toucher au confort et aux prestations demandées par l'ensemble des acteurs du service public ». M. A. Emery explique que chaque fois que l'on essaie de faire des économies et de couper des choses acquises, des oppositions se font entendre.

M. B. Martin félicite le service industriel pour la faible perte du réseau d'eau qui se monte 7.6%.

Les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.

## **6. Préavis N° 04-2024 – Arrêté d'imposition 2025**

M. S. Durussel relève que le préavis est présenté cette année en même temps que les comptes et résume le préavis.

M. D. Zimmermann explique le rapport de la commission des finances.

M. J.-M. Gerber demande si une taxe communale est prélevée sur les tombolas. Il reçoit une réponse négative.

Le préavis no 04-2024 est accepté à l'unanimité.

## **7. Election des membres du bureau:**

### **a. du (de la) Président(e)**

M. Ch. Emery se présente et est élu par acclamation.

### **b. du 1er vice-président**

M. J. Peyron se présente et est élu par acclamation.

### **c. du 2e vice-président**

Mme V. Muster se présente et est élue par acclamation.

### **d. des scrutateurs**

MM. L. Scarpellino et P. Dällenbach se représentent et sont élus par acclamation

### **e. des scrutateurs suppléants**



Mmes K. Pérez et C. Mielvaque se représentent et sont élues par acclamation

## **8. Election des membres des commissions permanentes:**

### **a. Commission de gestion**

Mme N. Waldmann est remerciée pour ses 5 ans au sein de la commission

Mme F. Gaspoz

Mme S. Guyaz

M. F. Bommottet

M. Ch. Muster

Mme A. Piguet

Mme F. Harnisch

Mme N. Baudet

se présentent et sont élus tacitement

### **b. Commission des finances**

M. F. Declercq est remercié pour ses 5 ans au sein de la commission

M. D. Zimmermann

M. E. Landivier

M. J. Peyron

M. P. Harnisch

Mme J. Caetano

M. L. Jeanbourquin

Mme F. Amarantidis

se présentent et sont élus tacitement

## **9. Divers et propositions individuelles**

Mme K. Pérez demande comment l'ascenseur de l'UAPE a pu être supprimé du projet. M. Th. Buttin explique que l'AJERCO a demandé à remplacer les toilettes « handicapées » du 1<sup>er</sup> étage par une douche, un enfant en situation d'handicap serait donc accueilli au rez-de-chaussée. Le besoin de l'ascenseur devenait donc inutile. Une discussion et une négociation ont eu lieu avec l'AVACAH<sup>9</sup> qui a accepté les arguments.

M. B. Martin remercie la Municipalité au nom de la Boule du Rio pour la construction des 2 terrains de pétanque.

M. J.-M. Gerber remercie la Municipalité pour le cours sur l'utilisation des défibrillateurs cardiaques et demande si les bonnes fonctionnalités de l'appareil sont vérifiées régulièrement, M. A. Emery le lui confirme.

---

<sup>9</sup> Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés



M. J.-M. Gerber rappelle que depuis plusieurs années, il demande de mettre en valeur les bâtiments communaux et notamment l'église. M. Th. Buttin répond qu'il va s'en occuper.

M. F. Declercq fait un appel aux bénévoles pour tenir le bar de l'USL pendant le Venoge Festival.

M. D. Zimmermann propose que les courriers du Conseil communal soient envoyés en version numérique non pas papier. Il lui est rappelé que les documents sont disponibles sur le site intranet réservés aux Conseillers communaux. Le Président et la secrétaire vont réfléchir à une solution qui pourrait convenir à tous (envoi de la convocation par e-mail avec un lien sur les documents intranet).

M. Ch. Muster propose que sur la liste des commissions permanentes la date d'entrée en fonction soient précisées.

M. J. Peyron demande si la route de Daillens va être fermée durant le Venoge Festival. M. Th. Buttin ne sait pas encore à partir de quelle date, mais confirme qu'elle sera fermée.

M. J.-F. Pollien annule la séance du Conseil prévue en août, la prochaine séance aura donc lieu le jeudi 5 décembre à 19h00. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée et souhaite un bel été à tous.

M. Ch. Emery remercie les Conseillers pour sa réélection et pour leurs débats. Il clôt la séance à 21h35.

Pour le Conseil communal :

Le Président

La secrétaire